

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N°05-2020**

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

**Réhabilitation Guillemain 9-11 pour structure d'accueil de l'enfance  
et mise en conformité du bâtiment de Guillemain 7**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 95'000.00

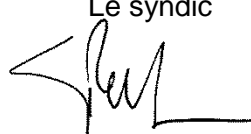
selon autorisation générale octroyée par le Conseil Communal.

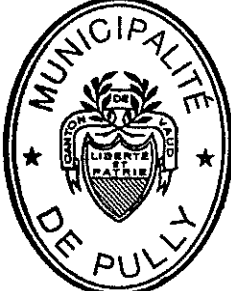
La Municipalité a validé le principe d'affecter le bâtiment Guillemain 9-11 à une structure d'accueil de l'enfance. Un avant-projet doit être élaboré pour optimiser l'occupation des volumes à disposition et répondre, en la matière, aux besoins communaux.

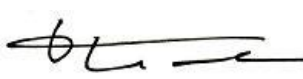
La Municipalité a également validé la mise aux normes du bâtiment Guillemain 7, idéalement à l'issue de la transformation de Guillemain 9-11 qui accueillera ainsi provisoirement la garderie existante durant le chantier de mise aux normes. Pour répondre aux demandes de l'ECA, des interventions urgentes de sécurité doivent être engagées sans délai.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 29 juillet 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
  
G. Reichen



Le secrétaire  
  
Ph. Steiner

Pully, le 30 septembre 2020